

PAR COURRIEL

Québec, le 13 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**Objet :** Pétition relative à la mise en place de mesures d'atténuation du bruit avant l'entrée en service du REM dans le secteur des Îles-Laval

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 31 janvier par la députée de la circonscription des Mille-Îles, madame Virginie Dufour, demandant la mise en place de mesures d'atténuation du bruit avant l'entrée en service du REM dans le secteur des îles-Laval.

Je tiens d'emblée à vous confirmer que le ministère des Transports et de la Mobilité (Ministère) durable est sensible aux préoccupations légitimes des citoyennes et des citoyens quant aux impacts du projet et suit de près la réalisation et la mise en exploitation du REM.

Le Ministère collabore étroitement avec CDPQ Infra qui s'est d'ailleurs montrée engagée dans la gestion du bruit généré par le REM. Les mesures d'atténuation du bruit pour certains secteurs problématiques de l'antenne Rive-Sud sont en cours de déploiement. De plus, CDPQ Infra a confirmé qu'elle allait faire un suivi de l'atténuation du bruit et partager publiquement le résultat des mesures déployées.

... 2

En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur des îles-Laval, mentionnons que certaines des mesures annoncées sur l'antenne Rive-Sud, comme le meulage acoustique des rails, seront également déployées sur l'ensemble du réseau, en amont de sa mise en service. Le Ministère s'attend également à ce que CDPQ Infra corrige toute problématique liée à une nuisance sonore significative qui n'aurait pas été identifiée lors de la modélisation réalisée en amont de la mise en service.

À cet égard, soulignons que le décret autorisant la construction du REM prévoit notamment que CDPQ Infra doit élaborer et mettre en œuvre un programme de suivi du climat sonore prévu pour la phase d'exploitation. Ce programme doit permettre de valider les prévisions et, le cas échéant, d'évaluer la mise en place de mesures d'atténuation.

Ce programme, de même que des rapports de suivi réalisés après la mise en exploitation du REM, doivent être déposés auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui veillera au respect de l'ensemble des conditions du décret.

Soyez assuré que le Ministère suit le dossier de près et collabore avec CDPQ Infra afin d'assurer le bon déroulement de l'ensemble des activités de cet important projet de mobilité pour la région métropolitaine.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault